

Le 22 avril 2020

APPEL en faveur d'une relation partenariale et solidaire avec les TPE & PME en période de crise

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent qui affecte durablement notre économie, le **maintien de la trésorerie** et le **bon fonctionnement du crédit interentreprise** sont deux enjeux majeurs pour accompagner les entreprises, et notamment les TPE et PME dans la traversée de cette crise, assurer leur survie, le maintien de l'activité économique territoriale, et donc de préserver les emplois.

Concernant la préservation de la trésorerie des entreprises, des mécanismes comme le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et des reports de crédits ou de charges ont été mis en place par les acteurs concernés afin d'éviter les faillites des entreprises les plus fragiles.

Mais le contexte de crise économique actuel est aussi fortement susceptible d'engendrer des allongements des délais de paiement des factures fournisseurs, qui mettraient en grand danger de nombreuses TPE et PME.

Une relation solidaire et responsable entre les donneurs d'ordre et leurs fournisseurs TPE & PME est donc vitale pour permettre à un maximum de ces entreprises de faire face à la crise, et d'assurer la pérennité des emplois.

Il est donc du devoir des donneurs d'ordre de notre territoire, au premier rang desquelles les grandes entreprises et ETI, mais également l'Etat, les collectivités locales et les organismes publics, d'être vigilants sur leurs délais de paiement et de les raccourcir au maximum afin de ne pas fragiliser leurs partenaires économiques TPE et PME, et à terme l'emploi.



Pour cela, le Club Top20, la CCIAMP et l'UPE13, appellent les entreprises du territoire, et notamment les plus grandes d'entre elles, à :

- Assurer le bon règlement de leurs partenaires économiques TPE & PME, durant la période de crise
En s'engageant à poursuivre, et ce malgré la conjoncture très contraignante, le respect des délais de paiement, voire en les resserrant au maximum.
- Prioriser, autant que possible, les fournisseurs TPE&PME de notre territoire des Bouches-du-Rhône, pour favoriser la reprise économique de notre territoire et l'emploi local
Pour cela, la plateforme digitalisée Métropolitan Business Act, permettant de regrouper toutes les offres d'achat des grands donneurs d'ordre et d'en faciliter les réponses par les PME locales, est mise à leur disposition.
- Travailler au renforcement et à l'élargissement de leur relation partenariale avec leurs fournisseurs TPE & PME
La loi PACTE permet notamment d'aller plus loin dans la relation économique et commerciale des entreprises entre elles avec la possibilité de mettre en place un prêt inter-entreprise.
- Encourager les bonnes pratiques avec leurs fournisseurs TPE & PME
Au-delà la relation financière, il s'agit de faire face aux évolutions des conditions de travail liées aux mesures sanitaires destinées à préserver la santé des collaborateurs, en démultipliant les bonnes pratiques de coopération et de solidarité permettant aux fournisseurs de pouvoir poursuivre ou reprendre l'activité (commandes et achats groupés d'équipements de protection, partage de bonnes pratiques, formation des collaborateurs aux mesures sanitaires,)

Dans ce contexte, la commande publique de l'Etat, ses représentations et de ses organismes associés, ainsi que celle des collectivités locales et de leurs satellites, est également majeure pour le bon fonctionnement de l'économie du pays, et la survie des entreprises et des emplois.

Le Club Top20, la CCIAMP et l'UPE13 demandent donc solennellement à l'Etat et aux collectivités locales de respecter ces mêmes engagements de bon règlement de ses fournisseurs.

Denis PHILIPON
Président du Club Top 20

Jean-Luc CHAUVIN
Président de la CCIAMP

Philippe KORCIA
Président de l'UPE 13